

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

### Comté de Lotbinière

UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal est tenue à l'heure et au lieu des sessions le mardi 5 juillet 2016 à 19h30.

Un avis a été remis à chacun des membres du Conseil.

Madame, Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, Caroline Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'une session extraordinaire du Conseil de cette municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Rénald Grondin, maire, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil à 19h30, le cinquième jour du mois de juillet 2016, et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Lecture et adoption du Règlement numéro 158-2016 décrétant un emprunt de 82 520 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 139-2010 et 141-2011.
3. Période de questions
4. Levée de la séance.

Donné ce vingt-neuvième jour du mois de juin 2016

Caroline Fortin,  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte  
Mme Manon Olivier  
M. François Beaulieu  
M. Daniel Giroux  
M. Daniel Roy  
Mme Sylvie Laroche

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur le maire, Rénald Grondin

.....

#### **2016-07-05-153 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

.....

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN**

**Comté de Lotbinière**

**2016-07-05-154 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 158-2016 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 82 520 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 139-2010 ET 141-2011.**

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers, l'adoption du règlement numéro 158-2016 décrétant un emprunt de 82 520\$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 139-2010 et 141-2011.

Ledit règlement est annexe à ce procès-verbal

Adoptée à l'unanimité

.....

**2016-07-05-155 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le maire lève la séance à 19h40.

Adoptée à l'unanimité

.....

\_\_\_\_\_  
Rénald Grondin, maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Fortin, dir. gén. / sec. très.

Je, Rénald grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.